

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PROTECTORAT SOCIAL

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

Portant intégration et nomination de
Monsieur M'BOLO (Alouard) dans les
cadres de la catégorie A, hiérarchie
des Services Techniques (Techniques
Industrielles).

LE PREMIER MINISTRE,

- (/ I S A S :
- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 - (/u la loi n° 076/84 du 7-12-84 portant ratification de l'Ordonnance n° 019/84 du 23-8-84 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 - (/u la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires ;
 - (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21-4-58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 60/90 du 3-3-60 fixant le statut commun des cadres de la catégorie AI des Services Techniques ;
 - (/u le décret n° 62/130/FP du 9-9-62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 62/195/FP du 5-1-62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
 - (/u le décret n° 62/197/FP du 5-1-62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 62/198/FP du 5-7-62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
 - (/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26-5-63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
 - (/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24-2-67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
 - (/u le décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/198/FP du 5-7-62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 84/856 du 8-8-84 portant nomination du Premier Ministre ;
 - (/u le décret n° 85/1423 du 7-12-85 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
 - (/u le décret n° 85/1434 du 17-12-85 portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;
 - (/u le décret n° 85/260 du 5-3-85 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;
 - (/u le Protocole d'Accord du 5-3-70 signé entre l'URSS et la République Populaire du Congo ;
 - (/u le dossier de candidature constitué par l'intéressé

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3-3-1960 et du Protocole d'Accord du 5-8-1970 susvisés, Monsieur M'BOMO (Edouard), ~~né le 12 Mai 1957 à Owando,~~ titulaire du Diplôme de Master Of Science en Ingénierie (Spécialité : Approvisionnement en Energie Electrique des Entreprises Industrielles et des Villes), obtenu à l'Institut Polytechnique de Donetsk (URSS), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des services Techniques Industrielles, et nommé au grade d'Ingénieur Principal des Techniques Industrielles Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2 : L'intéressé, est mis à la disposition du Ministère de Mines et Energie.

ARTICLE 3 : Le présent décret, qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera ~~enregistré~~ publié au ~~BONNE~~ et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 27 MARS 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Fonction Publique
et de la Sécurité Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA -

Ange Edouard POUNGUI -

AMPLIATIONS :

JORAC 1
DGFP/DGPCE 3
DGFEE/EST 1
DGB 3
DCF 1
M^{ME} 2
DOSSIER 3
INTERESSE 1
SGG/BC 2/-